

8^{èmes} RENCONTRES DAUPHINOISES DE LA RÉGULATION

Conseil d'État – Université Paris-Dauphine

Merci de vous inscrire auprès de Laalia Benessalah
01-44-05-40-25
laalia.benessalah@dauphine.fr

Université Paris-Dauphine
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny 75775 Paris cedex 16
<http://droitetregulation.dauphine.fr>

« LA RÉGULATION ÉCONOMIQUE PAR LES DONNÉES »

Centre de recherche Droit Dauphine (Cr2D) et Centre de géopolitique de l'énergie et des
matières première (CGEMP-LEDa)

Avec le concours des étudiants du Master Droit et régulation des marchés
et le soutien de la Chaire Gouvernance et Régulation

Vendredi 6 avril 2018
Salle Raymond Aron

08h15 – Accueil

08h50

Allocution d'ouverture par **Isabelle Huault**, Présidente de l'Université Paris-Dauphine et **Bernard Stirn**, Président de la section du contentieux du Conseil d'Etat

Modérateur général : Bernard Stirn, Président de la section du contentieux du Conseil d'Etat

09h00-10h45

Table ronde « Les données : un nouvel instrument de régulation économique »

Modérateur : **Thierry Tuot**, Conseiller d'Etat, Professeur associé à l'Université Paris-Dauphine

- **Isabelle de Silva**, Présidente de l'Autorité de la Concurrence
- **Anne Yvrande-Billon**, Vice-présidente de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routères (Arafer)
- **Isabelle Falque-Pierrotin**, Présidente de la Commission Nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)
- **Christine Maugüe**, Présidente de la 7^e chambre de la section du contentieux – Conseil d'Etat
- **Brice Bohuon**, Directeur général de la Commission de régulation de l'énergie (CRE)
- **Karl Stöger**, Professeur de droit à l'Université de Graz
- **Antoine Louvaris**, Professeur de droit à l'Université Paris-Dauphine

De quelles données parle-t-on ? Quel lien avec le RGPD ? Qui récolte les données concernées ? le régulateur ? le GRD ? qui assure/décide de l'Open Data ? Comment définir un *crowdsourcing* opérationnel ? Quel rôle joue le « consomm'acteur » ? Qu'attend le régulateur des partenariats avec les opérateurs ? Comment les données deviennent-elles un nouvel et véritable instrument de régulation ? Quelle place cet instrument de régulation est-il conduit à prendre dans la panoplie du régulateur ? Quels sont les liens entre la régulation de la concurrence et la régulation par les données ?

10h45-12h30

Table ronde « Les effets de la régulation par les données pour les opérateurs »

Modérateur : **Patrice Geoffron**, Professeur d'économie à l'Université Paris-Dauphine, Directeur du CGEMP

- **Jean-François Vaquiéri**, Directeur de la régulation et des affaires juridiques d'Enedis
- **Bertrand de Singly**, Délégué stratégie de GrDF
- **N.**, SNCF
- **Orion Berg**, Avocat, White & Case
- **Vincent Breteau**, Directeur général adjoint de la Région Normandie
- **N.**, Représentant du MEDEF
- **Claudie Boiteau**, Professeur de droit à l'Université Paris-Dauphine

La diffusion des données/des indicateurs de performance par le régulateur peut-elle véritablement favoriser l'amélioration de la qualité des services fournis ? Existe-t-il un lien direct entre une régulation par les données et les choix d'investissement réalisés par les opérateurs ? Comment l'opérateur peut-il « monétiser » cette diffusion des données ? Entraîne-t-elle une évolution de la chaîne de valeur ? Le gestionnaire de réseau doit-il se faire « opérateur de données et de big data » ? Quel bénéfice l'opérateur retire-t-il de cette forme de régulation ? (image ? instrument de gouvernance ? ...)

Cette forme de régulation modifie-t-elle la relation régulateur/opérateur ?